

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Département de l'AUDE (11)
Arrondissement et Canton de Limoux



MAIRIE DE BOURIGEOLE

Le Village, 11300 BOURIGEOLE

☎ - 📠 04.68.31.75.95 ; Messagerie : bouriegeole@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 17h30 à 19h30, vendredi de 8h à 11h



TERRAINS COMMUNS PROCEDURE DE REPRISE

AVIS

Les terrains disponibles dans le cimetière sont peu nombreux. Avant d'envisager une extension du cimetière, il est possible de mettre en œuvre une procédure de reprise des terrains communs (sans concessions).

Les familles sont invitées à se manifester **avant le 30 juin 2024**, afin de procéder aux formalités administratives, si nécessaire.

Sont concernés les emplacements mentionnés dans le tableau ci après.

A partir du 1^{er} juillet 2024, la commune pourra reprendre les emplacements. Les monuments, stèles emblèmes ou plaques devront être enlevés par les familles.

Dans le cas contraire, la commune procédera à leur enlèvement et à leur mise en dépôt jusqu'au 30 juin 2025. Passé ce délai, la commune pourra en disposer et éventuellement procédera à leur destruction.

Fait à Bourière, le 23 octobre 2023

Le Maire,

Thierry PEINADO

